

L'an deux mil quinze le vingt-neuf octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUFFÉRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 octobre 2015

Présents : Florent LIMOUZIN, Cécilia GRENET, Daniel BOURASSEAU, Cécile CORNU, Michel CHEVALLEREAU, Thierry GAUTRON, Charley BARBAULT, Sabine GREFFARD-DEMARLY, Guillaume LEMERLE, Frédérique SEILLER, Véronique MOREAU, Laurence BURNAUD, Anthony MILON, Karine DURAND, Jean-François JOSSO, Pierre BOIS, Yvon DUGAST, Lucia GIRARDEAU, Jean-Marc GAUTHIER, Aleksandra KUJALOWICZ, François FOURNIER

Absents excusés : Carine EMAILLE, Sébastien BASTARD

Carine EMAILLE a donné pouvoir à Pierre BOIS

Sébastien BASTARD a donné pouvoir à Florent LIMOUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Aleksandra KUJALOWICZ a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°13 du 29/10/2015

OBJET : LOTISSEMENT COMMUNAL – DENOMINATION DES RUES

Monsieur Le Maire rappelle que la commune souhaite aménager un lotissement d'habitation sur la commune dont le nom provisoire est Espace Habitat des Prés. Le Permis d'aménager a été signé par monsieur Le Maire le lundi 14 septembre 2015.

Sur proposition de la commission urbanisme,

le conseil municipal décide à l'unanimité la dénomination du lotissement et des voies existantes selon ce qui suit :

Le secteur global de cette zone d'habitat sera nommé : « Espace Habitat des Prés, Les Amphores »

Les rues seront nommées ainsi :

- « Rue des fossés » : la partie de la voie entre le lot 1 et le lot 6
- « Rue des Puits » : la partie de la voie entre le lot 7 et le lot 18
- « Impasse des Enclos » : la partie de la voie entre le lot 19 et le lot 24
- « Rue des Amphores » : la partie de la voie entre le lot 25 et le lot 57.
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.
- **Charge** monsieur Le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

085-218500270-20151029-DO2015102913-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2015

Publication : 04/11/2015

A BOUFFERE, le 29 octobre 2015  
Le Maire, Florent LIMOUZIN

